

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2182

14 octobre 2010

SOMMAIRE

Arguiro Luxembourg S.à r.l.	104720	P.W.S. S.A.	104708
Atasonic S.A.	104710	Qualicolor Spitaleri S.à r.l.	104711
Believe Finance S.A.	104736	Saruman S.à r.l.	104712
Campbell Luxembourg S.à r.l.	104712	Saruman S.à r.l.	104712
Cartinia Investissements S.A.	104713	Saxony Capital GP	104713
Colosseum International S.à r.l.	104722	Schroeder & Partners	104714
Columbus Holding Lux S.à r.l.	104717	SEI-Société Européenne d'Investissements S.A.	104714
CPP Lux S.à r.l.	104720	Sitrofin S.A.	104715
Erdec Finance S.A.	104718	Smile S.A.	104715
Immocalux S.A.	104700	Smile S.A.	104716
Italia Investments Corporation S.à r.l. ..	104690	Smile S.A.	104716
Laronde	104711	S.M.L. Automobilhandel S.à r.l.	104712
LBP Luxco GP 4-North S.à r.l.	104690	Snowstorm S.à r.l.	104715
MMC International S.A.	104709	Société Flue S.A.	104717
Moselle Parc S.à r.l.	104690	Sofia II S.à r.l.	104717
Murciélago S.à r.l.	104699	Sofia I S.à r.l.	104717
Nachtbann Sàrl	104699	Spartalia 1 S.à r.l.	104713
Nudor (Luxembourg) S.A.	104699	Spartalia 2 S.à r.l.	104714
Nyos S.A.	104699	Stein Investition AG	104718
Old Lane Management Luxembourg	104700	SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l.	104714
Old Lane Management Luxembourg	104716	Target, S.à r.l.	104719
Optimize Interactive Inc.	104708	Tendance Vins S.à r.l.	104718
Panattoni Luxembourg II S.à r.l.	104716	Toussaint Lux S.à r.l.	104718
Panattoni Luxembourg I S.à r.l.	104715	Toyans SCI	104721
Pat International S.A.	104709	Trocolux - El Behri, S.e.n.c.	104735
Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l.	104709	Tyco Electronics Holding S.à r.l.	104719
Pentair Global S.à r.l.	104708	Upper Green S.à r.l.	104719
Pentair Holdings	104710	VP Lux S.à r.l.	104719
Pentair International Sàrl	104710	Whitelabel III S.A.	104713
Pentair Luxembourg	104709	Yukos Capital S.à r.l.	104720
Plutal S.à r.l.	104710		
PM Promotions S.A.	104711		
Progress Management and Communica- tion Luxembourg	104711		

LBP Luxco GP 4-North S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.514.

—
EXTRAIT

Die Adresse des Teilhabers LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194 hat sich geändert und lautet nunmehr:

2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg

Die Adresse, die Amtsführung und die Zeichnungsberechtigung der Geschäftsführerin LBP Lion Holdings Sàrl mit der Handelsregisternummer B 120 194, bestellt seit 07.09.2006, haben sich geändert und lauten nunmehr:

Adresse: 2, Avenue Charles de Gaulle
Gebäude C, 1.Etage
L-1653 Luxembourg

Amtsführung: Geschäftsführerin

Zeichnungsberechtigung: Geschäftsführerin mit unbeschränkter Einzelvertretungsmacht

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 31. August 2010.

LBP Luxco GP 4-North Sàrl
Vertreten durch LBC Lion Holdings Sàrl
Ralph Kürschner
Geschäftsführer

Référence de publication: 2010118940/26.

(100134689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Moselle Parc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 148.841.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frits Kuiper
Gérant

Référence de publication: 2010118354/11.

(100134437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Italia Investments Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.204.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of August.

Before us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Shamser Kanji, company director, born in Dar es Saalam (Tanzania) on 29 August 1936, and residing professionally at 33 Tangling Road # 14-06 Singapore 247913.

2. Mr Praful Chandaria, company director, born in Nairobi (Kenya) on 3 October 1938, and residing professionally at 32 Nassim Hill # 10-38 Singapore 258472.

Both represented by Mr. Thibaut DE VEYT, private employee, residing professionally at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pursuant to proxies given under private seal in Milan (Italy) and dated 6 August 2010, said proxies, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of Italia Investments Corporation S.à r.l. which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Italia Investments Corporation S.à r.l. which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of the shareholders, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The Company may also hold, develop, exploit trademarks, patents, concessions, licenses or any other intellectual property rights, directly or through the exploitation of concessions or licenses.

4.3. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

4.4. The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the "Affiliated Company").

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

4.5. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.6. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment or development of its purpose. It is however understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

III. Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by ten thousand (10,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Law. The ownership of shares is established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by 2 managers or, as the case may be, by the sole manager upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.2. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.3. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.4. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

IV. Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the minutes of the board meeting.

No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The Chairman shall not have a casting vote.

8.8. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any manager. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by any manager.

8.9. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single or several counterpart (s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or any manager acting individually or by the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Law and the Articles.

V. Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there are more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the Sole Shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the General Meeting of Shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholder's signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial Year, Annual Accounts, Allocation of Profits

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year begins on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of that same year.

Art. 17. Annual Accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of Profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the general meeting of shareholders.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appeared parties have subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of Shares	Aggregate Subscription Price (EUR)	Payment (EUR)
Mr Shamsar Kanji	5,000	50,000.-	50,000.-
Mr Praful Chandaria	5,000	50,000.-	50,000.-
Total:	10,000	100,000.-	100,000.-

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1.100,- Euros.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have immediately taken the following resolutions:

- The registered office of the Company is set at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:
 - Mr Shamsar Kanji, company director, born in Dar es Saalam (Tanzania) on 29 August 1936, and residing professionally at 33 Tangling Road # 14-06 Singapore 247913; and
 - Mr Praful Chandaria, company director, born in Nairobi (Kenya) on 3 October 1938, and residing professionally at 32 Nassim Hill # 10-38 Singapore 258472.
- The first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2011.

Declaration of the Affiants

The shareholder(s) hereby declare that they are the beneficial owner(s) of the company which is the subject of these presents, within the meaning of the law of 12 November 2004 as amended, and certify that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19th February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par-devant Nous, Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. M. Shamsar Kanji, administrateur de sociétés, né à Dar es Saalam (Tanzania) le 29 août 1936, et demeurant professionnellement à 33 Tangling Road # 14-06 Singapour 247913;

2. M. Praful Chandaria, administrateur de sociétés, né à Nairobi (Kenya) le 3 octobre 1938, et demeurant professionnellement à 32 Nassim Hill # 10-38 Singapour 258472;

ici représentés par M. Thibaut DE VEYT, employé privé, demeurant professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu de procurations délivrées sous seing privé le 6 août 2010 à Milan, lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom Italia Investments Corporation S.à r.l. qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Italia Investments Corporation S.à r.l. qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet Social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. Plus spécifiquement, la Société pourra également détenir, développer et exploiter des marques, des brevets, des concessions, des licences et tout autre droit intellectuel, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

4.3. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

4.4. La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après "Sociétés Affiliées").

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;

- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

4.5. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.6. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet. Il est entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts Sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi. La propriété des parts sociales s'établit par inscription dans ledit registre. A la demande d'un actionnaire, des certificats de parts sociales seront émises et signés par 2 gérants ou par le gérant unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.3. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des Gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance élira, à la majorité des voix, un autre gérant en tant que président pro tempore.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.5. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.7. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant.

8.9. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des Gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou de chaque gérant agissant seul ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des Gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec les Statuts et la Loi.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou ces Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'Associé Unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'Assemblée Générale des Associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice Social, Comptes Annuels, Répartition des Bénéfices

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes Annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des Bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire,

le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions Générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par les parties comparantes, les parties comparantes ont entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
M. Shamser Kanji	5.000	50.000,-	50.000,-
M. Praful Chandaria	5.000	50.000,-	50.000,-
Total:	10.000	100.000,-	100.000,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué à environ 1.100,- Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés ont immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants et seront membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Shamser Kanji, administrateur de sociétés, né à Dar es Saalam (Tanzania) le 29 août 1936, et demeurant professionnellement à 33 Tangling Road # 14-06 Singapour 247913;
 - M. Praful Chandaria, administrateur de sociétés, né à Nairobi (Kenya) le 3 octobre 1938, et demeurant professionnellement à 32 Nassim Hill # 10-38 Singapour 258472.
3. Le premier exercice social commence le jour des présentes et se terminera le 31 décembre 2011.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. DE VEYT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2010. Relation: LAC/2010/37429. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117869/442.

(100134555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Nachtbann Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.
R.C.S. Luxembourg B 132.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NACHTBANN SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures*

Référence de publication: 2010118356/12.

(100134040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Nudor (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 55.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010118358/10.

(100134357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Nyos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.08.2010.

*Pour la Société
Signature
Un mandataire*

Référence de publication: 2010118359/13.

(100134094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Murciélago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.866.

EXTRAIT

En date du 30 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient de noter également que l'adresse professionnelle de Mme Marjoleine van Oort, gérant, sera désormais au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010118613/19.

(100135078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 111.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant B

Référence de publication: 2010118360/12.

(100134444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Immocalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.200.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.”, in short “INTERCONSULT”, a “société anonyme” governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

represented by:

a) Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

b) Mr François MANTI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

both acting as authorized signatories of said company with joined signing power.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "IMMOCALUX S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on

the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.- EUR) consisting of three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General Meetings of Shareholders Decision of the Sole Shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twentieth day in the month of May of each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting Year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final Clause - Applicable Law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional Dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in cash so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (32,000.-EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the Sole Shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed directors:

a) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

c) Mrs Carine AGOSTINI, Employee, born in Villerupt (France), on 27 April 1977, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

d) Mrs Angelina SCARCELLI, Employee, born in Thionville (France), on 13 September 1975, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. The following company is appointed statutory auditor:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2015.

5. The address of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

ici représentée par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la Société avec pouvoir de signature conjointe.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "IMMOCALUX S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital Social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) consistant en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1. et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées Générales des Actionnaires Décisions de l'Actionnaire Unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le vingtième jour du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice Social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des Statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions Finales - Loi Applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964 demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
 - b) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
 - c) Madame Carine AGOSTINI, Employée, née à Villerupt (France), le 27 avril 1977, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

d) Madame Angelina SCARCELLI, Employée, née à Thionville (France), le 13 septembre 1975, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

3. La société suivante a été nommée commissaire aux comptes:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2015.

5. L'adresse de la Société est établie au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10238. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010117871/436.

(100134526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Optimize Interactive Inc., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 147.894.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par Madame Margaret Rose Hicks (directeur de la Société), que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 29, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Directeur

Référence de publication: 2010118361/14.

(100134096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

P.W.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8398 Roodt (Septfontaines), 18, Lotissement des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 65.661.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

Signature

Référence de publication: 2010118362/11.

(100134421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118363/11.

(100134462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

MMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.668.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 août 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Pär STENSTIERNA, Torben MADSEN et Gilles WECKER comme membres du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;
2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 31st, 2010 it has been resolved the following:

1. To re-elect Mr. Pär STENSTIERNA, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual shareholders' meeting;
2. To re-elect MODERN TREUHAND SA as the statutory auditor of the company until the next annual shareholders' meeting.

Référence de publication: 2010118616/18.

(100135191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pentair Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 142.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118364/11.

(100134377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pat International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 148.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAT INTERNATIONAL S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010118365/13.

(100134031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Peintures et Décors Meyers Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7621 Larochette, 22A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 57.239.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118367/10.

(100134089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Atasonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.429.

Par décision du conseil d'administration tenu le 30 août 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Madame Elisiana PEDONE, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Andrea CASTALDO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L- 1724 Luxembourg

son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010118445/20.

(100135023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pentair Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 81.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118368/11.

(100134461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pentair International Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 80.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010118369/11.

(100134464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Plutal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6785 Grevenmacher, 12, rue Paul Faber.
R.C.S. Luxembourg B 97.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLUTAL SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118371/12.

(100134037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Laronde, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 43.492.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} septembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Jean-Pierre DUPRET, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 1, avenue des Mésanges, B-1390 Grez-Doiceau, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 1^{er} septembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour LARONDE

Société anonyme holding

Référence de publication: 2010118581/20.

(100134749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

PM Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 86.240.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118372/10.

(100134244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Progress Management and Communication Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 111, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2010118374/11.

(100134067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Qualicolor Spitaleri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.765.

Les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2010118376/14.

(100134247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 août 2010 que:

- Madame Daniela Dostert a démissionné de son mandat de gérant A de la société avec effet au 28 juin 2010.

Madame Valérie Degrez, née le 9 avril 1976 à Dinant (Belgique) avec adresse professionnelle 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, a été nommée en tant que nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Pour Campbell Luxembourg Sàrl

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010118741/19.

(100133445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

S.M.L. Automobilhandel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 66.484.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010118378/15.

(100134101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118379/10.

(100134406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Saruman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.081.

—
Les comptes annuels au 30 Juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118380/10.

(100134432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Cartinia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 59.837.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118744/19.

(100133877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Saxony Capital GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 111.443.

—
Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010118381/11.

(100134451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Spartalia 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 137.590.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Myriam Vigneron.

Référence de publication: 2010118382/10.

(100134440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Whitelabel III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.348.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 septembre 2010, a décidé d'accepter:

- la démission de Christophe Cahuzac en qualité d'administrateur A de la Société avec effet au 7 août 2010.

- La nomination avec effet au 7 août 2010 et jusqu'au 28 juin 2016, en qualité d'administrateur A de la Société, de:

* Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1968, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil d'administration sera, à partir du 7 août 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, administrateur A

- Maxime NINO, administrateur A

- Michael FURTH, administrateur A

- John VIOLA, administrateur B

- Clive BODE, administrateur B

- Pedro FERNANDES DAS NEVES, administrateur B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Administrateur

Référence de publication: 2010120278/23.

(100135392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Spartalia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.425.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Myriam Vigneron.

Référence de publication: 2010118383/10.

(100134439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.194.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2010118385/13.

(100134296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Schroeder & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 47.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHROEDER & PARTNERS

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118386/13.

(100134035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

SEI-Société Européenne d'Investissements S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.811.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2010118387/11.

(100134399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Panattoni Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.725.

—
Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2927 en date du 15 décembre 2007.

Le Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Panattoni Luxembourg I Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise

Gérant

Référence de publication: 2010118634/17.

(100134845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Sitrofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.516.

—
Les comptes au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SITROFIN S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010118390/12.

(100134027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Smile S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 52.380.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMILE S.A.

Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010118391/14.

(100134261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118394/10.

(100134402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Smile S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 52.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMILE S.A.
Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010118392/14.

(100134285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Smile S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 52.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMILE S.A.
Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2010118393/14.

(100134289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Panattoni Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.726.

Constituée par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2939 en date du 18 décembre 2007.

Le Bilan au 31-12-2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Panattoni Luxembourg II Sarl
Gérant
Représenté par Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2010118635/17.

(100134846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Old Lane Management Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118395/10.

(100134444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Société Flue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 71.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
Signature

Référence de publication: 2010118397/11.

(100134441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Sofia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118398/10.

(100134389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Sofia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 146.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118399/10.

(100134386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Columbus Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 440.148,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.102.

Extract of the resolutions of the Shareholder's meeting dated on August 19th, 2010

The Shareholder's meeting approves the resignation of Mr. Marco Sodi, as A Manager of the company with immediate effect.

The Meeting decides to appoint with immediate effect, as new A Manager:

- Mr. Romain Gonthier, residing at 42 Manchuria Road - London SW11 6AE -United Kingdom. The new A manager has been elected for an unlimited period.

Traduction:

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui a eu lieu le 19 août 2010

L'Assemblée accepte la démission de Mr Marco Sodi en tant que gérant A de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau gérant A:

- Monsieur Romain Gonthier, résident au 42 Manchuria Road — Londres SW11 6AE - Royaume-Uni, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour Columbus Holding Lux S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010118745/25.

(100133871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Stein Investition AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 104.132.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118401/10.

(100134208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Tendance Vins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.010.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118402/10.

(100134246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Toussaint Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 83, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOUSSAINT LUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118403/12.

(100134120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Erdec Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.739.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 3 septembre 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- La société Kohnen & Associés S. à r.l. est révoquée en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.
- La société Grant Thornton Lux Audit S.A., domiciliée 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, est élue au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale de 2013.
- La démission de Frank Walenta, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 2 août 2010.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 2 août 2010 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.
- Le siège social est transféré avec effet au 2 août 2010 du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle des administrateurs M. Quinten Dreesmann et M. Jean-Claude Lacombe est modifiée comme suit: 28 rue Cambacérès, F-75008 Paris.

Il convient également de noter que l'adresse professionnelle des administrateurs M. Ivo Hemelraad et Mme Marjoleine Van Oort est modifiée comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad / Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2010119094/27.

(100135691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Target, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TARGET SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118405/12.

(100134121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Les comptes annuels au 25 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118404/10.

(100134292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Upper Green S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6975 Rameldange, 3, am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 79.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPER GREEN S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010118407/12.

(100134122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

VP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.730.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 43, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.
Jan BÖING
Mandataire

Référence de publication: 2010118408/13.

(100134277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

CPP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

—
Extrait de l'assemblée générale des associés tenue le 20 août 2010

Lors d'une assemblée générale des associés tenue le 20 août 2010 de CPP Lux S.à r.l. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

1. De nommer M. Ji i Prášil, né le 5 mai 1968, avec lieu de domicile privé à Praha 10, Minská 6, Code Postal 101 00, République Tchèque en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat, son mandat prenant fin au 20 août 2011;

2. De renouveler les mandats de M. Zdenek Hladík et de Mme Zdenka Klosson en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat, leur mandats prenant fin au 20 août 2011.

Luxembourg, le 20 août 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010118747/19.

(100133424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Yukos Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 92.188.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliaire

Référence de publication: 2010118409/13.

(100134221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Arguiro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 122.740.

—
Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de ARGUIRO LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital de EUR 120.000.000., immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 122.740 a été dénoncé ensemble avec le contrat de domiciliation par son agent domiciliataire avec date d'effet au 2 août 2010.

Pour l'agent domiciliataire
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010118412/14.

(100132869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Toyane SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg E 4.332.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le 26 juillet.

Les soussignés,

- 1) Mme Michèle van Kasteren, associée, demeurant à 80, bd Napoléon, L-2210 Luxembourg
 - 2) M. Tom van Kasteren, associé, demeurant à 80, bd Napoléon, L-2210 Luxembourg
- déclarent constituer une société civile immobilière.

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles. Son activité se limite à la seule gestion de patrimoine à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 2. La société prend la dénomination de TOYANE SCI.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision à l'unanimité des associés.

Art. 4. Le siège est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché à l'exclusion de l'étranger et ce par simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) Euros, divisé en cent (100) parts de vingt-cinq (25,-) Euros chacune. Ces parts sont attribuées comme suit:

1) à Mme Michèle van Kasteren, préqualifiée	99 parts
2) à M. Tom van Kasteren, préqualifié	1 part
Total	100 parts

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant 75% des parts. Les associés fondateurs ont un droit de préemption pour l'acquisition de parts.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans les répartitions des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports entre eux vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à une majorité représentant 75% des parts. Une part donne droit à une voix. L'assemblée détermine les pouvoirs du ou des gérants. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne l'administration et la gestion de la société et peuvent engager valablement la société vis-à-vis de tiers.

Art. 11. Les associés se réunissent aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura obligatoirement lieu le deuxième jeudi du mois de mars à 18.00 pour délibérer du bilan et du résultat écoulé. Le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour sont indiqués dans les avis de convocation que le ou les gérants adressent aux associés.

Art. 12. L'exercice social cadre avec l'année civile.

Art. 13. L'assemblée entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales, approuve les comptes, délibère sur les points portés à l'ordre du jour. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 14. Les engagements des associés à l'égard de tiers sont fixés conformément aux art. 1862, 1863 et 1864 du cciv.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2010, en trois exemplaires.

Signé: M. van Kasteren, T. van Kasteren

Assemblée générale extraordinaire

Les associés de la TOYAN S.C.I. nomment à l'unanimité Madame Michèle van Kasteren comme gérante unique et ce pour une durée illimitée. La gérante peut engager la société valablement par sa signature. Le siège de la société est fixé à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Fait à Luxembourg, le 26 juillet 2010.

M. van Kasteren / T. van Kasteren.

Référence de publication: 2010118424/64.

(100133176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Colosseum International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.539.

In the year two thousand ten, on the thirteen of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "COLOSSEUM INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed enacted on May 27, 2010, RCS Luxembourg number B 153 539 and which has not been yet amended.

The meeting is opened at 2 o'clock pm, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1.- Decision to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

2.- Decision to convert the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) currently existing shares into 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares.

3.- Decision to increase the corporate capital by an amount of 2,420,154- EUR (two million four hundred twenty thousand one hundred fifty four euros) so as to raise it from its current amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euros) to 2,432,654.- EUR (two million four hundred thirty two thousand six hundred fifty four euros) by the issue of 2,420,154 (two million four hundred twenty thousand one hundred fifty four) new shares classes A to I, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, by contribution in cash.-Subscription and payment of the new shares.

4.- Subsequent amendment and restatement of article 8 of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to create 9 (nine) classes of redeemable shares being Class A preferred shares, Class B preferred shares, Class C preferred shares, Class D preferred shares, Class E preferred shares, Class F preferred shares, Class G preferred shares, Class H preferred shares and Class I preferred shares, all with a par value of 1.- EUR (one euro).

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened IK 2007, here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Redeemable Class A preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class B preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class C preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class D preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class E preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-

Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class F preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class G preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class H preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Redeemable Class I preferred shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

All of these shares have been fully paid up with a share premium of an aggregate amount of 21,781,393.02 EUR (twenty one million seven hundred eighty one thousand three hundred ninety three euros and two cents),

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 2,420,154.-EUR (two million four hundred twenty thousand one hundred fifty four euros) plus a share premium of 21,781,393.02 EUR (twenty one million seven hundred eighty one thousand three hundred ninety three euros and two cents), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8 of the articles of association in order to give it the following content:

“ Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 2,432,654.-EUR (two million four hundred thirty two thousand six hundred fifty four euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), 268,906 (two hundred sixty eight thousand nine hundred six) redeemable class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), representing a total of 2,432,654 (two million four hundred thirty two thousand six hundred fifty four) shares of a nominal value of 1.-EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Ordinary Shares and the Preferred Shares are hereafter together referred to as a «share» or the «shares». At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

8.2. Repurchase

8.2.1 -The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

8.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

8.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the «Class A Period»);

- The period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2011 Interim Accounts (the «Class B Period»);

- The period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the «Class C Period»);

- The period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the «Class D Period»);

- The period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the «Class E Period»);

- The period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2015 Interim Accounts (the «Class F Period»);

- The period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the «Class G Period»);

- The period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2017 Interim Accounts (the «Class H Period»);

- The period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2018 Interim Accounts (the «Class I Period»).

8.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 8.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

8.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

Any amendments to the present article 8.2 shall be subject to the unanimous decision of the general shareholders' meeting (if any) to be held with a 100% quorum of all shares in issue.

8.3 - Share premium

Any available share premium shall be distributable.

8.4 -Modification of share capital

The corporate capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 16 of these articles of association and within the limits provided for by article 199 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

8.5 -Transfer, Acquisition and Subscription to Shares

Any transferee of, new subscriber to, acquirer or otherwise a shareholder of the Company's shares must at all times acquire, subscribe to or otherwise hold shares in all of the Company's classes of shares without exception. Therefore, no transferee, new subscriber, acquirer or otherwise shareholder may at any time hold shares in one or more of the Company's classes of shares without holding the same proportion of shares in all other existing classes of the Company's shares.

Subject to the provisions set forth in article 189 of the law of 10 August 1915 and the terms of any shareholders' agreement that may be in force among the Company's shareholders from time to time, shares may be freely transferred to the extent that each transferring shareholder must, following any such transfer, hold the same proportion of shares in each of the classes of shares held. For the avoidance of doubt, a sale of shares by a shareholder of one class of shares triggers a sale of shares, in the same proportion, of any other class of shares held.

8.6-Voting rights -Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article 8, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

8.7 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8.8 – Definitions

Available Cash: Means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

Available Cash per Share: Means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Cancellation Value per Share: means the nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Class A Interim 2010 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares.

Class B Interim 2011 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares.

Class C Interim 2012 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares.

Class D Interim 2013 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares.

Class E Interim 2014 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares.

Class F Interim 2015 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares.

Class G Interim 2016 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares.

Class H Interim 2017 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares.

Class I Interim 2018 Accounts: Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares.

Class Period: Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period Class H Period, Class I Period.

Available Amount means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits if any), but (i) less the results of any losses (including carried forward losses if any) expressed as a positive, minus any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) or of the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).»

The Available Amount shall then be calculated in accordance with the following formula:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = Net profits of the Company (including carried forward profits if any)

L = Losses (including carried forward losses if any)

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the law of 10 August 1915 (as amended) or to the articles of association

R = Any freely distributable share premium and reserves

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date.

Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

8.9. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or not, or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible or not, into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that, in case of convertible bonds or assimilated instruments, these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand seven hundred Euros (6,700.-EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 2.30 o'clock pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "COLOSSEUM INTERNATIONAL S.A R.L ", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 27 mai 2010, RCS Luxembourg B numéro 153 539, n'ayant pas encore été modifié.

La séance est ouverte à 14.00 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Dessoay, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur M^e Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D, des parts sociales privilégiées de classe E, des parts sociales privilégiées de classe F, des parts sociales privilégiées de classe G, des parts sociales privilégiées de classe H et des parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

2.- Décision de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

3.- Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.420.154,-EUR (deux million quatre cent vingt mille cent cinquante quatre euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 2.432.654,-EUR (deux millions quatre cent trente deux mille six cent cinquante quatre euros) par l'émission de 2.432.654 (deux millions quatre cent trente deux mille six cent cinquante quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.-Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

4.- Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de créer 9 (neuf) classes de parts sociales rachetables à savoir des parts sociales privilégiées de classe A, des parts sociales privilégiées de classe B, des parts sociales privilégiées de classe C, des parts sociales privilégiées de classe D, des parts sociales privilégiées de classe E, des parts sociales privilégiées de classe F, des parts sociales privilégiées de classe G, des parts sociales privilégiées de classe H et des parts sociales privilégiées de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de convertir les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes en 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 2.420.154,-EUR (deux million quatre cent vingt mille cent cinquante quatre euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) à 2.432.654,-EUR (deux millions quatre cent trente deux mille six cent cinquante quatre euros) par l'émission de 2.432.654 (deux millions quatre cent trente deux mille six cent cinquante quatre) nouvelles parts sociales rachetables de classes A à I comme suit:

- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe F d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe G d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe H d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire;
- 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales rachetables privilégiées de classe I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire.

A émettre avec un prime d'émission d'un montant global de 21.781.393,02,-EUR (vingt et un million sept cent quatre vingt un mille trois cent quatre vingt treize euro et deux cents);

L'actionnaire, INDUSTRI KAPITAL 2007 LIMITED, ayant son siège social au 30-32 New Street, St. Helier, Jersey Channel Islands JE2 3RA, agissant en sa qualité de «General Partner» de Industri Kapital 2007 GP LP, lui-même agissant en sa qualité de «General Partner» des «Limited Partnerships» suivants, régis par le droit anglais: Industri Kapital 2007 Limited Partnership I à Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV, ainsi qu'en tant qu'agent de Alpha IAB Co-Investment AB (ci-après «IK 2007»), décide d'admettre à la souscription les nouvelles parts sociales comme suit:

104730

Subscriber	Parts sociales racheta bles de classe A	Parts sociales racheta bles de classe B	Parts sociales racheta bles de classe C	Parts sociales racheta bles de classe D	Parts sociales racheta bles de classe E	Parts sociales racheta bles de classe F	Parts sociales racheta bles de classe G	Parts sociales racheta bles de classe H	Parts sociales racheta bles de classe I
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263	64.263	64.263	64.263	64.263	64.263	64.263	64.263
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627	60.627	60.627	60.627	60.627	60.627	60.627	60.627
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544	67.544	67.544	67.544	67.544	67.544	67.544	67.544
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672	75.672	75.672	75.672	75.672	75.672	75.672	75.672
Alpha IAB Co- Investment AB	800	800	800	800	800	800	800	800	800
TOTAL	268.906	268.906	268.906	268.906	268.906	268.906	268.906	268.906	268.906

Intervention - Souscription - Paiement

IK 2007, ici représentée ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales rachetables de classe A:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe B:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe C:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-

Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe D:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe E:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe F:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe G:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe H:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,
TOTAL	268.906	268.906,-

Parts sociales rachetables de classe I:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2007 Limited Partnership I	64.263	64.263,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership II	60.627	60.627,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership III	67.544	67.544,-
Industri Kapital 2007 Limited Partnership IV	75.672	75.672,-
Alpha IAB Co-Investment AB	800	800,-
TOTAL	268.906	268.906,-

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées avec une prime d'émission d'un montant global de 21.781.393,02 EUR (vingt et un million sept cent quatre vingt un mille trois cent quatre vingt treize euro et deux cents), de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la 2.420.154,-EUR (deux million quatre cent vingt mille cent cinquante quatre euros) plus 21.781.393,02EUR (vingt et un million sept cent quatre vingt un mille trois cent quatre vingt treize euro et deux cents) à titre de prime d'émission, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8.

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 2.432.654,-EUR (deux millions quatre cent trente deux mille six cent cinquante quatre euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B, 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe F»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe G»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe H»), 268.906 (deux cent soixante huit mille neuf cent six) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe I»), représentant un total de 2.432.654 (deux millions quatre cent trente deux mille six cent cinquante quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Privilégiées sont désignées ci-après une «part sociale» ou les «parts sociales».

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans ce contexte, les Articles 200-1 et 200-2, entre autres, s'appliqueront, chaque décision de l'Associé Unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devant être établis par écrit.

8.2 -Rachat

8.2.1 -Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, à condition qu'une telle annulation ait trait à l'intégralité d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales Privilégiées par le biais du rachat et de l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette(ces) Classe(s).

8.2.2 -Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant partie des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

8.2.3 -Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne droit à ses détenteurs, au prorata des parts sociales qu'ils détiennent dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle la classe est soumise conformément au présent article:

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de Classe A (la «Période de Classe A»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de la Classe D (la «Période de Classe D»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe F (la «Période de Classe F»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe G (la «Période de Classe G»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de la Classe H (la «Période de Classe H»);

- La période pour les Parts Sociales Privilégiées I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

8.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 8.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

8.2.5 - Dans le cas du rachat d'une Classe de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation par Part Sociale sous réserve toutefois que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale excède le Cash Disponible par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal au Cash Disponible par Part Sociale.

Toute modification au présent article 8.2 devra faire l'objet d'une décision unanime de l'assemblée générale des associés qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

8.3 - Prime d'émission

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

8.4 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16 des présents statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

8.5 – Vente, Acquisition, et souscription des parts sociales

Tout cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire doit, à tout moment, acquérir, souscrire ou d'une quelconque manière détenir des parts sociales dans toutes les classes de parts sociales sans exception. Par conséquent, aucun cessionnaire, nouveau souscripteur, acquéreur ou actionnaire de parts sociales ne peut détenir des parts sociales dans une ou plusieurs classes de parts sociales sans détenir la même proportion de parts sociales dans toutes les classes de parts sociales existantes.

Sous réserve des dispositions prévues à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ou des stipulations d'une convention qui pourrait être en vigueur entre les actionnaires de la Société, les parts sociales sont librement transmissibles sous la condition que chaque cédant doit, à la suite d'une telle cession, détenir la même proportion de parts sociales dans chaque classe de parts sociales détenue. Il est précisé qu'une vente de parts sociales, par un actionnaire d'une certaine classe de parts sociales, déclenchera la vente de parts sociales, dans la même proportion, dans toutes les autres classes de parts sociales détenues.

8.6. - Droits de vote -Distributions

Chaque part sociale, qu'elle soit Part Sociale Ordinaire ou Part Sociale Privilégiée, confère un droit de vote identique et chaque détenteur de parts sociales a un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient. Sauf ce

qui est prévu au présent article 8, chaque part sociale aura un rang pari passu équivalent à toute autre part sociale et confèrera à son détenteur des droits égaux quant à toute distribution de dividendes.

8.7 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers de la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8.8 – Définitions

Cash Disponible: Signifie les liquidités détenues par la Société (à l'exception des liquidités inscrites sur des comptes à terme ayant une échéance supérieure à 6 mois), tous instruments immédiatement négociables sur des marchés monétaires, toutes obligations ou tous titres de créance qui, selon l'opinion du conseil de gérance, seront payés à la Société à court terme, MOINS tout passif ou autres dettes de la Société payables dans les 6 mois sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Cash Disponible par Part Sociale: Signifie, à propos d'une Classe de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires 2010 de Classe A Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe A.

Comptes Intérimaires 2011 de Classe B Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe B.

Comptes Intérimaires 2012 de Classe C Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe C.

Comptes Intérimaires 2013 de Classe D Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe D.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe E Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe E.

Comptes Intérimaires 2015 de Classe F Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe F.

Comptes Intérimaires 2016 de Classe G Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe G.

Comptes Intérimaires 2017 de Classe H Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe H.

Comptes Intérimaires 2018 de Classe I Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées de Classe I.

Période de la Classe Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H et Période de la Classe I.

Montant d'Annulation par Part Sociale: Signifie la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées émises dans la Classe devant être rachetée et annulée.

Montant Disponible signifie (sans cumul) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant), mais (i) moins les résultats de toutes pertes (pertes reportées y compris le cas échéant) exprimées de manière positive, moins toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas).

Le Montant Disponible devra par conséquent être calculé en tenant compte de la formule suivante:

$$AA = P - (L - R) - LR$$

Dans laquelle:

AA = Montant Disponible

P = Bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés le cas échéant)

L = Pertes (y compris les pertes reportées le cas échéant)

LR = Toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) ou des statuts

R = Toute prime d'émission librement distribuable et toutes réserves

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales Privilégiées concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

8.9.-Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou non, ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tous instruments financiers convertibles ou non, en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que, dans le cas d'obligations convertibles ou instruments assimilés, au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille sept cents Euros (6.700,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31765. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010118473/720.

(100134960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Trocolux - El Behri, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-9168 Mertzig, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 155.262.

STATUTS

Entre les soussignés

1. EL BEHRI Noufissa, née le 10 mars 1976 à Metz, France, de nationalité Française, demeurant à 6, rue des Aubépines à B-6720 Hachy (Habay-La-Neuve), Belgique; et

2. EL BEHRI Mustapha, né le 26 août 1945 à Casablanca, Maroc, de nationalité Française, demeurant à 1, rue du Béarn, F-57070 Metz, France;

il a été constitué en date du 31 août 2010 une société en nom collectif dont les statuts ont été arrêtés comme suit.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourraient devenir associés par la suite, une société en nom collectif.

Art. 2. La dénomination de la société est: TROCOLUX - EL BEHRI, S.E.N.C.

Art. 3. La société a pour l'objet l'activité de dépôt-vente, l'achat et la vente en gros et au détail, l'importation et l'exportation de meubles et objets mobiliers quelconques, objets meublants anciens et modernes, tableaux, tapis, appareils ménagers, électroménagers, articles de verrerie, vaisselle, objets décoratifs, radios, télévisions, hi-fi, instruments de musique, matériels et articles de sport, matériels et appareils de bricolage, matériels et articles de bureau, sans que cette liste soit limitative;

- toutes activités d'intermédiaire en commerce d'objets mobiliers généralement quelconques et notamment de meubles, articles ménagers, quincaillerie, ainsi que toute activité de commissionnaire;

- la création, acquisition, prise à bail, vente et échange de tous commerces et entreprises correspondant à cette activité;

- la gestion et l'exploitation d'établissement de restauration rapide (snack, friagerie, kebab) pour compte propre.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à 26A, rue Principale, L-9168 Mertzig, Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La société a été constituée pour une durée indéterminée. Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à cent (100,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'un Euro (1,- Euro) chacune.

Les parts ont été souscrites comme suit:

	Part(s)
1) Madame Noufissa EL BEHRI	99
2) Monsieur Mustapha EL BEHRI	1
Total:	100

Le capital social a été entièrement libéré et se trouve à la disposition de la société.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2010.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A été nommé gérant pour une durée indéterminée:

EL BEHRI Noufissa, préqualifiée.

Le Gérant peut valablement engager la Société vis-à-vis des tiers. Pour des tâches spécifiques, le Gérant peut à tout moment sous-déléguer son pouvoir à un ou plusieurs agent(s) ad hoc, lesquels n'ont pas besoin d'être Associés de la Société.

Référence de publication: 2010120082/65.

(100135934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

Believe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 14.020.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELIEVE FINANCE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010118456/11.

(100135118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.